

“PROUVE SANS T'ÉMOUVOIR”

Émotion et argumentation dans le *Traité de l'argumentation - La nouvelle rhétorique*
Perelman & Olbrechts-Tyteca, 1958

Raison et émotion: cette opposition que Perelman et Olbrechts-Tyteca pourraient considérer comme un “couple philosophique” est constitutive de nos façons de penser et de parler.

Au milieu du siècle dernier, le *Traité de l'argumentation* de Perelman et Olbrechts-Tyteca a refondé la théorie de l'argumentation par une stratégie de dissociation : le champ de l'argumentation est construit

- d'une part, en opposition à “la logique” (en fait, à la logique élémentaire) , prise comme prototype de l'activité démonstrative,
- et, d'autre part, coupé des émotions, représentées dans la théorie par les valeurs.

La pratique argumentative est donc située comme une activité d'entre-deux, où un sujet aspirant au raisonnable parle et prouve sans démontrer ni (s')émouvoir.

Cette double coupure n'est pas nécessaire: l'activité scientifique démonstrative n'est pas le repoussoir dont l'argumentation aurait absolument besoin pour exister²⁶; et, en discours le raisonnable pourrait aussi être vu comme un rationnel capable de prendre en compte l'émotion.

1. L'émergence du thème de l'argumentation après la seconde guerre mondiale

En 1958 sont parus les deux ouvrages qui ont marqué l'émancipation des études d'argumentationⁱⁱ: le *Traité de l'argumentation – La Nouvelle rhétorique* de Ch. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca, et *The Uses of argument* de S. Toulmin.

De façon extérieure, leur originalité est marquée d'abord par leurs titres, qui utilisent les mots argument, pour Toulmin, et argumentation, pour Perelman et Olbrechts-Tyteca.

1.1 Dans la littérature anglophone

L'ouvrage de Toulmin se situe apparemment dans une lignée d'ouvrages titrant sur argumentation. C'est une tradition en langue anglaise pour des ouvrages qui proposent des argumentations en soutien de thèses, comme l'opuscule:

Yale, C. *Some Rules for the Investigation of Religious Truth; and Some Specimens of Argumentation in its Support*, 1826.

D'autres sont explicitement liés à l'enseignement de la composition et aux techniques du débat, par exemple:

Brewer, E. C. *A guide to English Composition: And the Writings of Celebrated Ancient and Modern Authors, to Teach the Art of Argumentation and the Development of Thought*, 1852
Foster, W. T., *Argumentation and debating*, 1917.
Baird, A. C., *Argumentation, discussion and debate*, 1950.

Certains ouvrages utilisent en sous-titre des mots de la même famille, to argue et argumentative:

Lever, R. *The Arte of Reason, rightly termed Witcraft; Teaching a Perfect Way to Argue and Dispute*, 1573,

le plus célèbre étant sans doute celui de Richard Whately:

Whately, R. *Elements of Rhetoric Comprising an Analysis of the Laws of Moral Evidence and of Persuasion, with Rules for Argumentative Composition and Elocution*, 1828.

On trouve ensuite, dans la première moitié du XXe siècle, de très nombreux ouvrages de ce dernier type, où le souci didactique se mêle à des considérations plus théoriques. Mais l'ouvrage de Toulmin ne s'inscrit pas du tout dans cette tradition, liée aux pratiques des Speech Departments ou des English Departments aux Etats-Unis (voir Plantin 1990, chapitre 2). Aucun ouvrage relevant de cette tradition ne figure dans sa bibliographie, et il ne cite aucun ouvrage relevant du domaine de la rhétorique. On a bien affaire à une nouvelle fondation dans le traitement du discours argumentatif, sans lien avec la question des personnes et de leurs affects. Dans la logique substantielle de Toulmin, les claims (conclusions, points de vue) ne sont en effet soutenus que par des considérations objectives, coupées des locuteurs et de leurs affects.ⁱⁱⁱ29 On est loin d'une «logique des sujets», telle que la construit Jean-Blaise Grize.

Dans la littérature francophone

Le titre de l'ouvrage de Perelman et Olbrechts-Tyteca semble avoir flotté. En effet, la première édition du *Traité de l'argumentation*, en 1958, aux PUF, est titrée *La Nouvelle Rhétorique – Traité de l'argumentation*. L'inversion s'est produite en 1970, lors de la 2e édition, aux Editions de l'université de Bruxelles, pour donner *Traité de l'argumentation – La nouvelle rhétorique*.³⁰

Mais en fait, le titre du *Traité de l'argumentation* a toujours été le même: *La nouvelle rhétorique* qui était **en sur-titre** dans la première édition (petits caractères italiques), est simplement passé **en sous-titre**.

La traduction anglaise, parue en 1969, faite sur cette première édition, est toujours *The New Rhetoric: A Treatise on Argument*.

Le champ de l'argumentation s'est affirmé en s'opposant aux deux disciplines qui passent pour ses plus proches parentes, la rhétorique et la logique. Rabattue sur la logique formelle, considérée dans son produit fini et non dans son processus de construction, la démonstration est construite comme le repoussoir de l'argumentation. Symétriquement, et malgré son sous-titre, le *Traité* refuse la rhétorique dans une de ses dimensions essentielles, celle des affects; mais une rhétorique sans émotions est-elle encore une rhétorique ? Quoi

qu'il en soit, c'est dans cet entre-deux, dans l'espace conceptuel dégagé entre des affects mis hors champ et une démonstration durcie pour les besoins de la cause, que l'argumentation s'est taillé son *Empire* (Perelman 1977).

La question de la coupure argumentation – démonstration (Plantin 2005) ne sera pas rediscutée ici. On en trouvera cependant des échos dans l'opposition raison / émotion.

2. Le *Traité de l'argumentation* est-il une nouvelle rhétorique?

Il existe bien des façons, toutes légitimes, de définir et de situer la rhétorique:

- rhétorique restreinte aux figures et paradoxalement dite parfois "Rhétorique générale".
- rhétorique littéraire, allant de pair avec une théorie de l'émotion esthétique.
- rhétorique anthropologique.
- rhétorique de l'inconscient.
- rhétorique des objets.
- rhétorique nietzschéenne définie comme l'essence du langage, etc.

La forme la plus proche de l'esprit du *Traité* est certainement la rhétorique ancienne, située, référentielle et probatoire — dans le présent ouvrage le mot rhétorique renvoie toujours à cette dernière variété.

On peut retenir, comme une de ses caractéristiques fondamentales la prise en compte et le traitement approfondi des affects de la situation de parole, qu'il s'agisse de l'atmosphère créée par, ou associée à, la personne de l'orateur (éthos) ou des émotions créées et maniées au fil du discours (pathos).

La notion intuitive d'éthos correspond à un agrégat d'éléments hétérogènes, où se mêlent réputation, aura attachée à certaines positions sociales, charisme plus ou moins messianique, emprise psychologique, autorité experte dans un domaine, bienveillance affichée ou figure attachée à certaines manières de faire avec le langage. Les affects sont désignés par le terme général de pathos. Aristote attribue à l'éthos la plus forte capacité de persuasion, et Cicéron affirme la force irrésistible du pathos dans la parole argumentative.

Dans le *Traité*, la question de l'éthos (une seule occurrence à l'index) est traitée à travers la problématique de l'autorité, du lien de la personne à ses actes, ou à ses dires, dans un esprit qui sera celui des théories ultérieures de l'argumentation.

Aucune des émotions rhétoriques d'Aristote, de Cicéron ou de Quintilien ne figure à l'index. Pathos ne s'y trouve pas; émotion non plus, même si le mot a des occurrences dans le texte; passion a dix renvois; sentiment n'en a aucun, sens émotif a trois renvois – la différence est de taille avec tout ce qu'on avait coutume d'appeler "rhétorique".

Les réflexions qui suivent sont fondées sur ce petit corpus, dont les différents éléments sont dispersés dans tout le *Traité*; un peu de découpage et de recombinaison sera parfois nécessaire, pour mettre en évidence leur complexité et leur intérêt.

Le *Traité* avance, à différents moments, plusieurs visions des émotions.

— Une approche psychologique pour laquelle l'émotion perturbe le discours. Le discours émotionnel est un discours faible, qui donne prise à l'accusation de discours passionnel.

Mais cette perturbation peut être une ressource: on passe alors du discours émotionnel au discours émotif (voir Chapitre 8), l'émotion transmise certifiant la sincérité de l'orateur.

- Une approche philosophique, qui correspond au topos "la raison contre l'émotion".
- Enfin, sur le plan proprement théorique, par une manœuvre inédite, la notion d'émotion est dissociée en une opposition émotion/valeur, la notion de valeur étant considérée comme «moins péjorative» que celle d'émotion, et intégrable à la théorie de l'argumentation comme déterminant de l'action (voir Annexe "Valeur").

3. De l'émotion subie à l'émotion ressource

Psychologie de l'émotion comme perturbation

On trouve dans le *Traité* une vision des affects inspirée de la psychologie, pour laquelle «l'émotion inspire [des dégradations] à la langue» (*Traité*, p. 605-606). Cette vision de l'émotion comme détérioration de l'acte linguistique fait écho aux théories psychologiques de l'époque, pour lesquelles, d'une façon générale, l'émotion perturbe l'action :

«l'émotion est surtout une puissance désorganisatrice [...] c'est cette suppression brusque de tout acte adapté, de toute recherche d'adaptation, ce désordre, cette diffusion des agitations dans tout l'organisme qui nous paraît un phénomène tout à fait différent des autres régulations et qui est bien caractéristique de l'émotion» (Janet 1928/1975, p. 464, p. 467, cité par Fraisse 1968, T. V, p. 91).

Cette description correspond exactement à celle du discours émotionnel: un discours dont la cohérence est perturbée par l'irruption irrépensible d'une émotion. L'émotion fait perdre contenance; perdant le fil de son discours, l'orateur perd la face.

De ce point de vue psycho-discursif, les «passions», en tant que perturbations instrumentalisées ou vécues, sont à l'origine d'un certain nombre de phénomènes intéressant le discours et l'argumentation, d'abord les figures:

L'hésitation, l'hyperbate ou inversion, qui substitue à l'ordre naturel de la phrase un ordre né de la passion; l'absence de liaisons, le mélange de figures [...] "*répétition, litanie, appauvrissement du vocabulaire, hyperbole, suppression du verbe, substitution de la juxtaposition à la subordination, suppression des copules, rupture de la construction*" (Ombredane)» (*Traité*, p. 605-606).

Cette vision fait pendant à la vulgate psycho-stylistique qui interprète les variations linguistiques sur le plan esthétique en les reliant à des mouvements affectifs.³¹

Cette conception de l'émotion aveuglant l'orateur et détériorant la communication est bien présente dans le *Traité*, sous la forme d'une critique de l'enthousiasme:

L'homme passionné, alors qu'il argumente, le fait sans tenir compte suffisamment de l'auditoire auquel il s'adresse: emporté par son enthousiasme, il imagine l'auditoire sensible aux mêmes arguments que ceux qui l'ont persuadé lui-même» (*Traité*, p. 31).

La passion aveugle l'orateur.

Exploitation intentionnelle de l'émotion

Cette émotion causalement déterminée peut être une ressource pour l'orateur; on passe alors de l'émotionnel à l'émotif. La «dégradation» peut être exploitée en mimant ces conduites de «moindre adaptation» dans le cadre de stratégies relevant de la problématique classique de l'éthos afin de produire un effet de «sincérité»: «le choix d'arguments irrelevants au débat mais touchant de près les émotions de l'orateur sera, aussi bien que le son de sa voix, indice de sincérité» (*Traité*, p. 605-606) (voir Chapitre 3).

L'influence des «passions» est donc ambivalente; spontanément contre-productives, elles deviennent une ressource si elles sont mises sous contrôle. Globalement, cette vision de l'émotion comme dégradant les pratiques langagières n'occupe qu'une place tout à fait secondaire dans le *Traité*. La structure de ce langage émotionnel, sa relation avec le logos argumentatif ne sont pas développées.

D'autres visions des émotions, théorisées dans des systèmes philosophiques désignés comme post-cartésiens jouent un rôle essentiel dans le positionnement et la définition du champ de l'argumentation.

4. L'émotion contre la raison

4.1 Dans la philosophie "post-cartésienne"

La place assignée aux affects dans le *Traité* apparaît comme une conséquence de la volonté de dégager un espace argumentatif bien spécifique. D'une façon générale, la stratégie argumentative mise en œuvre dans le *Traité* pour légitimer l'argumentation, procède par idéalotypisation des philosophies auxquelles il s'oppose, comme philosophies post-cartésiennes (*post-* signifiant "après et en continuité avec", et non pas "après et en contradiction avec"). Le projet argumentatif s'inscrit contre une raison qui serait définie par le critère de l'évidence et l'exclusivité de la preuve analytique, tels qu'ils sont à l'œuvre, toujours d'après le *Traité*, dans la démonstration formelle.

Dans le cadre de la théorie dite post-cartésienne de l'esprit et de la connaissance, les «passions» ont une fonction précise:

la conception post-cartésienne de la raison nous oblige à faire intervenir des éléments irrationnels chaque fois que l'objet de la connaissance n'est pas évident. Que ces éléments consistent en obstacles qu'il s'agit de surmonter – tels que l'imagination, la passion ou la suggestion – ou en des sources suprarationnelles [...], cette conception introduit une dichotomie, une distinction des facultés humaines entièrement artificielle et contraire aux démarches réelles de notre pensée. (*Traité*, p. 4).

La même conception est rappelée au moins dans deux autres passages:

Les philosophes qui s'indignaient de ce que l'on pût ne pas se conduire conformément à la conclusion qui paraissait la seule raisonnable, ont été obligés de compléter leur vision de l'homme en le douant de passions et d'intérêts capables de s'opposer aux enseignements de la raison. [...]» (*Traité*, p. 61-62; voir aussi p. 691).

Si l'on regroupe les différents termes de cette opposition complémentaire, on a, d'un côté "le rationnel, le calculable, le formel, l'évident" et de l'autre "l'imagination, les passions, la suggestion, l'intérêt, les idoles, les préjugés".

C'est dans ce contexte qu'intervient la fameuse définition de l'objet de la théorie de l'argumentation (voir plus loin) devant permettre de dépasser l'antagonisme raison formelle/passion.

4.2 Comme philosophie de l'orateur classique

L'opposition post- cartésienne raison/émotion, si elle est invalidée au niveau théorique apparaît pleinement opératoire lorsqu'on passe à la description des pratiques argumentatives. C'est la conséquence passionnante de ce coup de force qui amalgame une série de notions pour les figer dans les termes d'une configuration antagoniste "raison/émotion", qui déborde largement la philosophie moderne.

Cette opposition relève de la philosophie spontanée qui sous-tend certaines stratégies argumentatives, et qui a donc valeur explicative pour ces pratiques. C'est ce qu'on constate dans le passage qui suit: «le rôle assigné aux Idoles par Bacon, à l'imagination et aux passions dans la philosophie rationaliste, aux préjugés dans la philosophie des lumières, [...] se conçoit comme complémentaire d'une dissociation préalable et des critères proposés pour connaître la réalité. On ne se bornera pas à expliquer la possibilité de l'erreur, par ces facteurs de trouble, mais on tentera de combattre ceux-ci. C'est à l'usage de ces arguments complémentaires que songe Fénelon lorsqu'il décrit la technique de l'orateur habile et expérimenté: "ou bien il remonte aux principes d'où dépendent des vérités qu'il veut persuader; ou bien il tâche de guérir les passions qui empêchent ces vérités de faire impression." [...] Ceci donne à l'ampleur de l'argumentation un nouvel aspect: on ne se contente pas de combattre l'imagination, les passions comme telles; on développe les arguments qui ont pu séduire, que l'on rend responsables de l'attitude prise» (*Traité*, p. 629-631). La pratique oratoire est donc en harmonie avec cette vision dite ici baconienne, rationaliste, où passions, préjugés, superstitions ne font qu'un pour voiler la vérité, profane ou sa- crée.

Il n'est au fond pas surprenant que la pratique oratoire d'un orateur classique, Fénelon, soit en harmonie avec la philosophie de son temps. Mais, au-delà de la philosophie postcartésienne, l'opposition raison/émotion est en fait enracinée dans la pensée commune, sous la forme du topos "la raison contre l'émotion".

Le topos "la raison contre émotion" – Le discours où se manifeste de l'émotion donne prise à l'accusation de discours passionnel. L'opposant peut lui opposer le topos "la raison contre l'émotion", qui correspond au fond de la pensée rationaliste. Le passage qui suit exploite la théorie rationaliste dans le même sens, et semble, en outre, d'une grande portée pour élucider le statut de la critique de l'argumentation dans le *Traité*; on est dans le cadre de «l'argumentation quasi-logique»: «l'accusation de commettre une faute de logique [...] pourra aussi être générale (accusation de tenir un discours passionnel au lieu d'un discours logique» (*Traité*, p. 260, nous soulignons).

Cette remarque est particulièrement intéressante si l'on se situe dans la perspective d'une théorie des fallacies, nous y reviendrons au Chapitre 5.

5. En voilant la connaissance, l'émotion permet l'action

Alors que pour la théorie psychologique les émotions perturbent l'action, dans une certaine «perspective», qu'on peut toujours identifier à la fameuse perspective post-cartésienne, les passions sont des déterminants de l'action: «dans cette perspective, tandis que la tâche du philosophe, dans la mesure où il s'adresse à un auditoire particulier, sera de faire taire les passions qui sont pro- pres à celui-ci, de façon à faciliter la considération "objective" des problèmes en discussion, celui qui vise à une action précise, se déclenchant au moment opportun, devra, au contraire, exciter les passions, émouvoir ses auditeurs, de façon à déterminer une adhésion suffisamment intense, capable de vaincre à la fois l'inévitable inertie et les forces qui agissent dans un sens différent de celui souhaité par l'orateur» (Traité, p. 61-62; nous soulignons). Ni le *Traité*, ni la «philosophie rationaliste» n'attribuent un rôle aux émotions dans la formation des représentations, ni d'ailleurs n'examinent le rôle possible des représentations dans la construction des émotions: il n'y a pas plus de composante émotionnelle de la cognition qu'il n'y a de composante cognitive des émotions. Selon le *Traité*, pour la philosophie rationaliste, la dissociation "raison/ passion" se répercute dans la paire "conviction/action". Globalement, deux fonctions sont attribuées aux «passions»: elles font obstacle à la connaissance (évidente, formelle), la voilent, et, ce faisant, permettent le passage aux actes. Le caractère étonnant de cette fonction attribuée conventionnellement à l'émotion mérite d'être souligné. Nous venons de voir qu'on lui attribue des actions de mauvaise qualité, et on pourrait aussi bien dire qu'elle inhibe l'action. La seule raison claire pour y voir un stimulant de l'action semble être un argument étymologique: émouvoir, c'est ex-movere, mettre "en mouvement", "hors de soi". Mais il y loin de ce mouvement incipient à une action élaborée.

6. La dissociation émotion/valeur

Le *Traité* retire cette fonction de détermination de l'action aux «passions», pour l'attribuer à l'argumentation; et ce geste parachève l'élimination des émotions du champ de l'argumentation. Contre un dualisme qu'il a lui-même soigneusement construit, le *Traité* propose une solution, dans un complément indispensable à la définition de base de l'argumentation, mais souvent négligé, car il n'est sans doute pas facilement articulable à la notion d'auditoire universel; c'est l'argumentation qui produit la «disposition à l'action»: «le but de toute argumentation, avons-nous dit, est de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment: une argumentation efficace est celle qui réussit à accroître cette intensité d'adhésion de façon à déclencher chez les auditeurs l'action envisagée (action positive ou abstention), ou du moins à créer, chez eux, une disposition à l'action, qui se manifeste au moment opportun» (Traité, p. 59), position réaffirmée un peu plus loin: «seule l'argumentation, [...] permet de comprendre nos décisions. [...] elle se propose de provoquer une action» (Traité, p. 62).

La notion d'argumentation permet un dépassement de l'opposition raison formelle/passion, et fournit une solution au problème de l'action rationnelle. Ce double refus du formel et du passionnel ancre l'argumentation dans l'entre-deux: «on a trop souvent méconnu, sous

l'empire d'un objectivisme abstrait, que la pensée qui détermine l'action a un statut différent des énoncés intégrés dans un système scientifique. Mais, d'autre part, il est essentiel de prévoir une possibilité de dissocier nos convictions de nos intérêts et de nos passions» (Traité, p. 80; nous soulignons). Si, dans cette nouvelle configuration, les émotions sont hors champ, c'est qu'une brève remarque incidente, leur a substitué les valeurs: «notons que les passions, en tant qu'obstacles, ne doivent pas être confondues avec les passions qui servent d'appui à une argumentation positive, et qui seront d'habitude qualifiées à l'aide d'un terme moins péjoratif, tel que valeur par exemple» (Traité, p. 630; nous soulignons). Par cette habile dissociation, on se débarrasse des émotions en tant que telles (qui restent péjorativement marquées comme des obstacles à la lumière de la raison ou de la foi), tout en conservant leur potentiel dynamique, transféré aux valeurs. On argumente – comme on démontre – sans s'émouvoir, mais à partir de valeurs, qui constituent un point de vue.

La fonction des valeurs dans le discours est ici très proche de ce que Ducrot appellera “orientation argumentative”, et qui est discuté également, dans le cadre des “définitions persuasives”: «rien à cet égard n'est plus arbitraire que les distinctions scolaires entre discours factuel, neutre, descriptif et discours sentimental, émotif. Ces distinctions n'ont d'intérêt que dans la mesure où elles attirent l'attention de l'étudiant sur l'introduction manifeste de jugements de valeurs dans l'argumentation, mais elles sont néfastes dans la mesure où elles font sous-entendre qu'il existe des manières de s'exprimer qui seraient descriptives en soi, des discours où seuls interviennent les faits et leur objectivité indiscutable» (Traité, p. 202); je souligne les expressions parallèles, avec substitution des «valeurs» à «l'émotif».

Mais le problème de la place des affects dans le nouveau dispositif d'implantation argumentative des croyances et de détermination de l'action reste entier. Les situations courantes d'argumentation sont marquées par les émotions, au sens ordinaire du terme. Il s'agit de situations déstabilisantes, mettant systématiquement en jeu ou en scène le doute, l'inquiétude, l'indignation, la colère, ou la satisfaction rêvée dans le discours publicitaire. Il semble que, pour le *Traité*, on puisse, ou on doive, argumenter sans s'émouvoir. Dans ces conditions, peut-on encore dire qu'il s'agit d'une “Nouvelle rhétorique”? L'examen du statut des données dans le *Traité*, ou encore de l'absence de traitement de la situation occasion de parole argumentative – comme les émotions, la voix, le geste, tout ce qui touche à la performance orale face au public, est mis hors champ³² – conduirait à la même interrogation: en dépit de son sous-titre, le *Traité* a affirmé l'autonomie de l'argumentation en opposition à la rhétorique.

7. L'entre-deux argumentatif

La première affirmation du champ de l'argumentation a certainement été rendue nécessaire par les profondes modifications ayant affecté les disciplines qui tenaient l'argumentation sous leur coupe, la logique et la rhétorique.³³ Le *Traité* a joué un rôle majeur dans la construction du champ dans les années 50, en opposition à ces deux domaines.

On ne peut sans doute pas parler d'émotion sans parler de raison tant est solidifié ce couple antagoniste. De façon extrêmement cohérente, le *Traité* installe dans l'entre-deux la notion d'argumentation. Comme il impose à la notion de raison démonstrative un durcissement, qui autorisera son rejet et consacrera sa rupture avec la raison argumentative, il extrait du domaine des émotions la notion (forte) de valeur (le non-émotionnel dans les émotions, si l'on peut dire) pour rejeter l'émotionnel pur (notion faible) hors du champ de l'argumentation.

ⁱ Cet aspect fait l'objet d'un autre ouvrage (Buty & Plantin 2009).

ⁱⁱ Le terme *argumentation* est ambigu, puisqu'il désigne à la fois l'objet de l'étude (procès et produit) et l'étude elle-même (théorie de l'argumentation, personne n'osant argumentologie).

Elle partage cette infortune avec l'économie réelle et théorique (en anglais *economy / economics*), mais l'expert de cette dernière discipline porte un nom, économiste, alors que personne ne se dit

*argumentationniste, ou *argumentologue.

29. 28 Abrégé en *Traité* dans ce chapitre.

30. 29 On trouvera une présentation du modèle de Toulmin dans Plantin 2005, Chapitre 2.

31. 30 Dans ce chapitre, les références à cet ouvrage seront faites sous la forme (*Traité*, nu- méro de la page). Les informations qui suivent exploitent une recherche bibliographi- que faite sur le catalogue CCFR (catalogue collectif de France), qui inclut le catalogue de la BNF (<http://catalogue2.bnf.fr>).

32. 31 Par ailleurs le *Traité* propose une interprétation argumentative du système des figures, d'abord «[démembré]» (*Traité*, 232) puis recomposé, qui va beaucoup plus loin qu'une «dégradation» du discours (Plantin 2009).